



Bénéficiaire assurances vie de + de 85 ans

Par **Pash**, le **27/12/2018** à **08:51**

Bonjour,

Ma mère est décédée il y a quelques mois. Elle avait 2 assurances vie au bénéfice de mon père.

Celui-ci a plus de 85 ans, une mesure de protection a été engagée il y a un mois, mais nous n'avons évidemment pas encore de retour, et je crains que cela dure encore plusieurs mois. Une des assurances vie (je n'ai pas encore de nouvelles de l'autre) demande à mon père de remplir une "déclaration de bonne santé" attestant qu'il n'est pas atteint d'une maladie grave. Ce n'est pas vraiment le cas, et il n'est plus en mesure de compléter un tel document (le signer à la limite...).

Une personne malade ne peut donc pas être le bénéficiaire d'une assurance-vie ?

Quel est le risque de signer malgré tout ce document ?

L'argent étant évidemment versé sur le compte de mon père. Je précise que j'ai une procuration sur le compte de mon père et que tout cela se fait en bonne entente avec mes 2 soeurs.

Merci,